

# 100 LIEUX DANS LA VILLE

## POSTULAT :

Mettre à disposition des lieux éphémères de liberté créative au sein d'espaces thématiques différents (institutions, école, administrations...) permettrait d'apprendre, d'échanger des savoirs, de se réapproprier l'action collective.

## CONSTAT :

L'utilisation actuelle des lieux (éducatifs, institutionnels, publics...) limite l'appropriation, la créativité, l'émancipation, l'organisation collective.

## PROPOSITION : 100 Lieux dans la Ville

- Investir des lieux vacants auprès ou au sein d'institution pour assurer l'inventivité et l'ingéniosité sociale.
- Des lieux de libres appropriations pour le bien-être et l'apprentissage dans une visée d'émancipation collective.
- Favoriser la réappropriation du territoire.

Le choix des espaces doit se faire en fonction des territoires vécus.

### ➤ 5 espaces mis à disposition

- 2 lieux dans l'espace public (ex : jardin)
- 2 dans des institutions (ex : missions locale, lycée...)
- 1 dans un espace privé (ex : un hall d'immeuble...)

## AVEC QUI :

- Acteurs éducatifs, sociaux, culturels, économiques du quartier ou de la commune.

## ACCOMPAGNEMENT :

- Constitution d'un groupe d'accompagnateurs, « Facilitateur de Développement Communautaire » ( FDC)
- Sollicitation d'intervenants en fonction des besoins et envies des participants.

## **Une coordination (1 ETP)**

*Ingénierie de projet (Mobilisation partenaires, participants, intervenants / communication / Gestion ... )*

## ***Un groupe d'accompagnateurs (5 ETP)***

*Accompagnement des participants (accompagnement individuel et collectif, relais avec le groupe de coordination ...)*

### ***Intervenants***

*Interventions en direction du groupe de participants*

### **CALENDRIER :**

- Janvier à Mai 2019 : préfiguration en co-construction avec les acteurs impliqués.
- Septembre 2019 / Juin 2021 : Mise en œuvre des espaces d'expérimentation